

## EAUX EN BOUTEILLES - SCANDALES A REPETITION

Après avoir asséché certaines nappes par des pompages excessifs, les multinationales de l'eau en bouteilles se sont fait épingler pour des traitements illégaux grâce à la complaisance de l'État qui a couvert certains abus. Nestlé Waters avec ses eaux Vittel, Contrex, Perrier, etc a reconnu les faits. Le groupe Alma est également éclaboussé dans notre région avec les eaux de Vichy, saint Yorre, Chateldon et l'UFC QC 63 s'est constituée partie civile auprès du procureur de Cusset : à suivre.



Certains ont même rempli les bouteilles d'eau minérale naturelle avec de l'eau du robinet. Une escroquerie qui risque de leur coûter cher. Les embouteilleurs ont perdu tout crédit et il faut espérer que les consommateurs se détourneront de ce type de produit vendu 50 à 100 fois plus cher que l'eau du robinet.

Il est grand temps pour l'État de faire le ménage dans le commerce des eaux en bouteilles. Les allégations sanitaires ne sont plus crédibles, les mensonges permanents des industriels de l'eau se multiplient, comment faire confiance aux services de contrôle qui avaient connaissance des ces pratiques illégales et qui n'ont rien fait ? Nous nous sommes adressés à la Société des Eaux de Volvic appartenant au groupe Danone. Son directeur vient de nous répondre que la SEV respecte les directives préfectorales ce qui est le minimum d'autant que les autorisations quantitatives sont plus larges que les besoins industriels. Nous découvrons dans sa réponse l'existence de " débits d'eau maximum mensuels prélevés" existent. Il serait bon qu'ils soient publics et intégrés dans l'arrêté préfectoral autorisant les quantités prélevées. L'UFC demande depuis longtemps que la SEV écrête ses prélèvements en période de pénurie. La date limite d'utilisation optimale (DLUO) étant de 2 ans sans altération de la qualité, la SEV peut stocker en période d'abondance pour un déstockage temporaire pour passer les périodes de crise.